

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 1

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 1

N°12/2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 29/05/2018

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoints.

Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine COULON, M. Yoann RUFFEL, Mme Aurélie GAUMER, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé FAURE, M. Romain GRAND, Conseillers Municipaux.

Excusés : M ; Alan DUVAL, M. Benoît RIBIERE, (procuration Mme Ducourtieux), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Annie DUCOURTIEUX

OBJET : VALIDATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE DE LA SALLE DE SPORTS

Vu l'avant-projet détaillé de la salle de sports présenté par le cabinet Brel Architecture, Considérant que la demande de permis de construire est prête à être déposée, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite du projet en validant le cas échéant l'avant-projet détaillé et le dépôt de la demande de permis de construire,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de valider l'avant-projet détaillé présenté par le cabinet Brel Architecture,
- de déposer la demande de permis de construire,
- d'autoriser M le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint-Auvent, le 05 Juin 2018

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le :
De la publication le : 09 JUIN 2018

FAIT A SAINT AUVENT, LE 06 JUIN 2018

Le Maire,

Bruno GRANCOING

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 8 JUIN 2018



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 1

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

N°13/2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 29/05/2018

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoint.

Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine COULON, M. Yoann RUFFEL, Mme Aurélie GAUMER, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé FAURE, M. Romain GRAND, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. Alan DUVAL, M. Benoît RIBIERE, (procuration Mme Ducourtieux), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Annie DUCOURTIEUX

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC POUR LE PROJET SALLE DE SPORTS

Considérant le projet de construction d'une salle de sports approuvé par délibération n°34/2017 du 19 décembre 2017 pour un montant prévisionnel global (travaux et frais d'études) de 1.280.916,80 € HT (1.537.100,16 € TTC),

Considérant que cette opération est inscrite au contrat de ruralité et qu'elle est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Public,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **de solliciter** une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public,

- **de donner** tout pouvoir à M le Maire pour la réalisation de cette opération et pour signer tout document nécessaire.

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le :
De la publication le : 09 JUIN 2018

FAIT A SAINT AUVENT, LE 06 JUIN 2018

Fait à Saint-Auvent, le 05 juin 2018



Le Maire,

Bruno GRANCOING

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 8 JUIN 2018



- de créer un poste de Rédacteur à compter du 28 mai 2018,
- de fermer le poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe à compter du 18 juin 2018
- d'approuver le tableau des effectifs modifié tel que présenté ci-dessus.
- de charger M le Maire de prendre les arrêtés individuels correspondants.

Fait à Saint-Auvent, le 05 juin 2018

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le :
De la publication le : 09 JUIN 2018

FAIT A SAINT AUVENT, LE 06 JUIN 2018



Le Maire,

Bruno GRANCOING

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 8 JUIN 2018



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers : L'an deux mille dix-huit, le cinq juin,
En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment
Présents : 13 convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Procurations : 1 M. Bruno GRANCOING, Maire.
Date de convocation : 29/05/2018
Pour : 14 **Présents :** M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie
Contre : 0 DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel
Abstention : 0 DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoint.
Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine
COULON, M. Yoann RUFFEL, Mme Aurélie GAUMER, M.
Kévin JOUSSE, M. Aimé FAURE, M. Romain GRAND,
Conseillers Municipaux.
Excusés : M. Alan DUVAL, M. Benoît RIBIERE, (procuration
Mme Ducourtieux), Conseillers Municipaux.
Secrétaire de séance : Mme Annie DUCOURTIEUX

N°14/2018

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE, D'UN POSTE DE REDACTEUR ET FERMETURE DU POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour application de l'article 4 de la loi précitée,

Considérant les mouvements de personnels administratifs, il convient d'une part de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet, afin de pouvoir procéder à un recrutement par voie de mutation, et d'autre part de créer un poste de Rédacteur à temps complet pour permettre la nomination sur ce grade par voie de détachement de l'agent lauréat du concours,

Considérant que l'agent occupant le poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe mute dans une autre collectivité, il convient de fermer ce poste à compter du 18 juin 2018,

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence :

Filière administrative :	* Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	0
	* Rédacteur	1
	* Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1
	* Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1
Filière technique	* Adjoint Technique Principal	2
	* Adjoint Technique Principal (TNC)	1
	* Adjoint Technique (TC)	2
	* Adjoint Technique (TNC)	3

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à compter du 28 mai 2018,

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 1

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

N°15/2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 29/05/2018

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoints.

Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine COULON, M. Yoann RUFFEL, Mme Aurélie GAUMER, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé FAURE, M. Romain GRAND, Conseillers Municipaux.

Excusés : M ; Alan DUVAL, M. Benoît RIBIERE, (procuration Mme Ducourtieux), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Annie DUCOURTIEUX

OBJET : PRIX DU REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 juillet 1996 fixant le prix du repas adulte à deux fois le prix du repas enfant,

Vu la délibération n°16/2017 du 04 juillet 2017 fixant le tarif du repas enfant à 2,20 €, et celui du repas adulte à 4,40 €,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **de maintenir** le tarif du repas de la cantine scolaire à 2,20 € pour les enfants et à 4,40 € pour les adultes pour l'année scolaire 2018-2019.

Fait à Saint-Auvent, le 05 Juin 2018

**Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le :
De la publication le : 09 JUIN 2018**

FAIT A SAINT AUVENT, LE 06 JUIN 2018



Le Maire,

Bruno GRANCOING

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 8 JUIN 2018



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 1

Pour : 8
Contre : 2
Abstention : 4

N°16/2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 29/05/2018

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoint.

Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine COULON, M. Yoann RUFFEL, Mme Aurélie GAUMER, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé FAURE, M. Romain GRAND, Conseillers Municipaux.

Excusés : M ; Alan DUVAL, M. Benoît RIBIERE, (procuration Mme Ducourtieux), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Annie DUCOURTIEUX

OBJET : REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

M. le Maire rappelle que les révisions de loyers ont lieu au 1^{er} Juillet de chaque année, et qu'elles sont calculées sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (IRL), quatrième trimestre.

Il indique que la variation pour cette année est de +1,05% et demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette révision,

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à la majorité
(Pour 8 ; Contre : 2)**

- **D'appliquer** une hausse de +1,05% aux loyers communaux comme suit :

* Pavillons La Prade F4 :	412.44 €	* Pavillons La Prade F3 :	372.73 €
* Garages Pavillons :	31.57 €	* Place de l'église :	354.31 €
* Logement La Prade :	372.73 €	* Multiple rural :	418.55 €

- **De rappeler** que cette révision est applicable au 1^{er} Juillet 2018.

Fait à Saint-Auvent, le 05 Juin 2018

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le :
De la publication le : **09 JUIN 2018**
FAIT A SAINT AUVENT, LE 06 JUIN 2018


Le Maire,

**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART** **Bruno GRANCOING**

LE - 8 JUIN 2018



Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer dans un premier temps sur le déclassement de cette fraction de voie du domaine public et dans un second temps sur la possibilité de son éventuelle aliénation.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **De déclasser** du domaine public communal la portion de la voie communale n°12 située à la Belleménie et comprise entre les parcelles ZI 146 et ZN 9,
- **D'intégrer** cette partie de territoire dans le domaine privé de la commune,
- **De procéder** à une enquête publique préalablement au déclassement, d'une durée de 15 jours, aux frais des demandeurs,
- **De charger** Monsieur le Maire de nommer le commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude établie par la Préfecture, et d'arrêter les dates de l'enquête,
- **De donner** un avis favorable à l'aliénation de la partie de la voie communale n°12 comprise entre les parcelles ZI 146 et ZN 9 de M. Julien DELAVERGNAS et Mme Jessica DEVYNCK,
- **De préciser** qu'une nouvelle délibération à l'issue de l'enquête publique sera nécessaire pour décider définitivement du déclassement et de l'éventuelle aliénation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Saint-Auvent, le 05 Juin 2018

**Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le : 09 JUIN 2018
De la publication le : 09 JUIN 2018
FAIT A SAINT AUVENT, LE 06 JUIN 2018**



Le Maire,

Bruno GRANCOING

**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART**

LE - 8 JUIN 2018



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Procurations : 1

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

N°17/2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 29/05/2018

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoints.

Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine COULON, M. Yoann RUFFEL, Mme Aurélie GAUMER, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé FAURE, M. Romain GRAND, Conseillers Municipaux.

Excusés : M ; Alan DUVAL, M. Benoît RIBIERE, (procuration Mme Ducourtieux), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Annie DUCOURTIEUX

OBJET : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N°12 A BELLEMENIE ET EVENTUELLE ALIENATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2122-21 et L2241-1 à L2241-7,

Considérant que la voie communale n°12 dans le village La Belleménie, pour sa partie située entre les parcelles ZI 146 et ZN 9 n'est pas une voie de circulation mais un délaissé de voirie,

Considérant que cette portion de voie ne dessert aucune parcelle qui ne soit desservie par l'axe principale de la voie communale n°12,

Considérant qu'en conséquence cette fraction de voie ne présente plus d'utilité publique,

Considérant qu'il est préférable, dans ces conditions, de procéder au déclassement du domaine public de cette portion de voie et de l'intégrer au domaine privé communal,

Considérant que les parcelles ZI 146 et ZN 9 appartiennent au même propriétaire et qu'elles sont situées de part et d'autre de la fraction de la voie communale n°12 ci-dessus définie,

Considérant la demande de M. Julien DELAVERGNAS et Mme Jessica DEVYNCK, propriétaires des dites parcelles visant à ce que leur soit cédée la partie de voie comprise entre leurs deux terrains,

Considérant la nécessité d'une enquête publique préalable au déclassement définitif de la portion de la voie communale n°12,